



# Crésus Salaires

## 32.5.4 - Taux effectif rapporté à la période de travail

## 32.5.4 - Taux effectif rapporté à la période de travail

### Taux pour une période de travail autre qu'un mois

Si la durée de la période est différente d'un mois, le taux d'imposition est calculé en fonction du salaire effectif ramené à une période normale.

### Exemples

La période de paie est de 20 jours (onglet *Période* du salaire du mois).

Déductions employeur	Commentaires	Prestations en nature	Indemnités spéciales	Déductions spéciales	Bruts déterminants	RHT (détail)		
Période	Général	Indemnités	RHT (récap)	Primes	Frais	Indemnités journalières	Allocations (AF)	Déductions
		Déterminant		Coefficient				
Début de la période.....		11.01.2021						
Fin de la période.....		31.01.2021		20 jours				

Configurer... OK Annuler Aide

### Exemple de salaire mensuel

L'employé touche un salaire mensuel de 6000.-

Le salaire du mois courant est de  $6000 / 30 \times 20 = 4000$

Le taux d'imposition sera basé sur 6000

----- Impôt à la source - Canton NE - BASE MENSUELLE -----			
	Salaire déterminant (DT) mensuel.....	6'000.00	
5060.	Retenue impôt à la source (NE-A0N).....	4'000.00	13.670 %
5062.	Correction rétroactive de l'impôt source.....		0.00

### Exemple de salaire horaire

Si l'employé n'a qu'une activité, le salaire effectif est rapporté à la période entière comme pour le salaire mensuel ci-dessus.

Si l'employé a plusieurs activités, le taux d'occupation sera rapporté à la durée de la période, ce qui se reporte sur le taux d'imposition.

La durée hebdomadaire convenue est fixée à 40h.

Ce qui donne  $40 \times 12 = 2080$ h par année,

soit  $2080 / 12 = 173.3$ h par mois.

Ce nombre d'heures est ramené à

$173.3 / 30 \times 20 = 115.55$

pour le calcul du taux d'occupation.

L'employé a travaillé 75h ce mois.

Son taux d'occupation local est calculé à

$75 \times 100 / 115.55 = 64.9\%$

----- Impôt à la source - Canton SZ - BASE MENSUELLE -----	
Durée hebdomadaire convenue.....	40 heures
Heures contractuelles 100% pour le mois.....	173.3 heures
Heures d'occupation à considérer ce mois.....	75 heures
Taux d'occupation ce mois.....	64.920 %
Salaire déterminant (DT) mensuel.....	4'332.25
5060 Retenue Impôt à la source (57.40%)	1'875.00
	4.760 %
	89.25